

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 8 décembre 2020 à 19 h, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est absent Monsieur le conseiller Donald Riendeau.

Est également présent Monsieur Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier.

2020-12-274

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
- 1.3 Approbation de la liste des déboursés
- 1.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2021
- 1.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 1.6 Dépôt du registre des déclarations des avantages reçus ou marques d'hospitalité
- 1.7 Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
- 1.8 Embauche d'une directrice du Service des finances - poste cadre permanent à temps plein
- 1.9 Signatures bancaires
- 1.10 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2020
- 1.11 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Autorisation de signature
- 1.12 Demande d'émission d'une carte de crédit - Autorisation de signature

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Octroi de contrat - Soumission n°973-20 - Achat d'une grue articulée
- 2.2 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1199-20-01 modifiant le Règlement n°1199-20 relatif à l'entretien hivernal de certaines rues privées
- 2.3 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1202-20 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2021

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Nomination de deux techniciens au Service de l'urbanisme - Postes réguliers syndiqués
- 3.2 Embauche d'une coordonnatrice aux ressources humaines - poste cadre permanent à temps plein
- 3.3 Modification au protocole d'entente relatif au partage de ressources humaines cadres en matière de sécurité incendie - Autorisation de signature

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 4.2 Discussion avec le ministère des Transports concernant divers travaux sur le territoire de Saint-Hippolyte

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5.2 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

6. ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement

7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

8. LOISIRS ET SPORTS

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire
8.2 Octroi d'une aide financière - Club Optimiste
8.3 Définition du mandat, rôle, responsabilités et composition du Comité MADA (Municipalité amie des aînés)
8.4 Demande de permis d'alcool, de restauration et de vente au détail pour divers événements
8.5 Renouvellement de l'autorisation de passage des motoneiges – Club Aventures plein air
8.6 Autorisation de passage – Club des Baladeurs équestres

9. SÉCURITÉ INCENDIES

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-275

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-276

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 11 novembre au 8 décembre 2020 au montant de 2 332 651,86 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-277

1.4 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui suit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

DE TENIR les séances ordinaires du conseil municipal à 19 h, à la salle du conseil du Centre des loisirs et de la vie communautaire, le 3^e mardi de janvier et les 2^e mardis pour les autres mois, comme suit :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

- 19 janvier 2021
- 9 février 2021
- 9 mars 2021
- 13 avril 2021
- 11 mai 2021
- 8 juin 2021
- 13 juillet 2021
- 10 août 2021
- 14 septembre 2021
- 12 octobre 2021
- 9 novembre 2021
- 14 décembre 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.5 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier de la déclaration de mise à jour annuelle des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil.

1.6 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Conformément aux dispositions du Règlement 1153-18 et à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu pour la période du 11 décembre 2019 au 8 décembre 2020, lequel ne contient aucune inscription.

1.7 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport annuel concernant l'application de la politique de gestion contractuelle pour l'exercice financier 2019.

2020-12-278

1.8 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES - POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT le poste vacant à la direction du Service des finances;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de trésorière au sein du Service des finances;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, Bruno Allard et résolu :

D'EMBAUCHER Madame Stéphanie Émond au poste cadre permanent à temps plein à titre de trésorière du Service des finances à compter du 7 décembre 2020 selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à durée indéterminée à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-279

1.9 SIGNATURES BANCAIRES

CONSIDÉRANT la nomination de madame Stéphanie Émond au poste de trésorière du Service des



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

finances;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir deux signataires parmi les membres de la direction de la Municipalité en cas d'absence du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques émis des comptes bancaires 331100 et 334938 :

Monsieur Bruno Laroche, maire, ou l'un des conseillers suivants :
Madame Chantal Lachaine, madame Jennifer Ouellette, monsieur Bruno Allard, monsieur Donald Riendeau, monsieur Patrice Goyer, monsieur Yves Dagenais

et

Monsieur Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier, ou madame Stéphanie Émond, trésorière;

D'ABROGER la résolution 2020-10-220.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-280

1.10 ADOPTION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a transmis à l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte (OMH) son budget approuvé le 30 octobre 2020 pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle (soit 10 % du déficit à répartir);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'APPROUVER le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte fixant les dépenses à 125 155 \$ et le déficit à 85 613 \$;

D'AUTORISER le versement de la contribution annuelle à l'OMH pour 2020 au montant de 8 561 \$;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-520-00-963.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-281

1.11 PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) mis sur pied par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter de cette subvention afin d'équiper l'hôtel de ville, le Centre des loisirs et de la vie communautaire ainsi que le garage municipal de génératrice et ainsi être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique dans l'un de ces centres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la présentation de la demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2020-12-282

1.12 DEMANDE D'ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les achats fréquents de repas dans les restaurants faits par le Service sécurité incendie, à la suite d'intervention des pompiers où la Municipalité ne détient pas de compte client;

CONSIDÉRANT le fait que la Municipalité ne détient pas de compte clients chez les restaurateurs accessibles en temps de pandémie;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'éviter d'utiliser les cartes de crédit personnels des employés pour de tels achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer tous documents nécessaires pour présenter une demande d'émission d'une carte de crédit au nom de Dominic Beaudry, chef aux opérations du Service sécurité incendie, pour une limite de 1 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-283

2.1 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°973-20 - ACHAT D'UNE GRUE ARTICULÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation n°973-20 auprès de 3 entreprises pour l'achat d'une grue articulée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 26 novembre 2020 :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)*				
	Grue articulée Sans option	Option 1 Contrôle à distance sans fil	Option 2 Extension manuelle	Option 3 Treuil électrique	Option 4 Installation d'un « quick copler »
Magnéto-Laval inc.	26 690,86 \$	8 048,25 \$	462,20 \$	4 139,10 \$	232,25 \$
HIAB Québec	30 190,14 \$	10 342,00 \$	492,09 \$	5 629,03 \$	252,95 \$

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une grue articulée, incluant les options 2, 3 et 4, à Magnéto-Laval inc., au montant de 31 524,41 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de la soumission reçue;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-00-000 ;

DE FINANCER la dépense à même les revenus supplémentaires de 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-284

2.2 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1199-20-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1199-20 RELATIF À L'ENTRETIEN HIVERNAL DE CERTAINES RUES PRIVÉES

Yves Dagenais dépose le projet de Règlement n°1199-20-01 modifiant le règlement 1199-20 portant sur l'entretien hivernal de certaines rues privées et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2020-12-285

2.3 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1202-20 POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Jennifer Ouellette dépose le projet de Règlement n°1202-20 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2020-12-286

3.1 NOMINATION DE DEUX TECHNICIENS AU SERVICE DE L'URBANISME - POSTES RÉGULIERS SYNDIQUÉS

CONSIDÉRANT le nombre grandissant de demandes et requêtes présentées au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Luc Chiasson, technicien en septembre dernier;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du 23 au 27 novembre 2020 ainsi que le processus de sélection pour combler les deux postes de technicien au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Nicolas Hébert St-Aubin, employé régulier, et Maxime Couture, employé surnuméraire, sont tous deux employés au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE NOMINER Messieurs Nicolas Hébert St-Aubin et Maxime Couture à titre de technicien au Service de l'urbanisme, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus et blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-287

3.2 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE AUX RESSOURCES HUMAINES - POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT l'équipe grandissante au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire d'implanter un Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de Coordinatrice aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, Chantal Lachaine et résolu :

D'EMBAUCHER Madame Mariantonieta Mujica au poste permanent à temps plein à titre de Coordinatrice aux ressources humaines à compter du 14 décembre 2020 selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à durée indéterminée à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-288

3.3 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES CADRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 12 juin 2019 entre les villes de Saint-Jérôme, Prévost et la Municipalité de Saint-Hippolyte pour la fourniture de services en gestion de la sécurité incendie;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, les parties doivent maintenir des employés cadres au niveau des opérations pour leur service incendie respectif;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-364 adoptée le 10 décembre 2019 par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier l'entente afin d'y ajouter le partage des services du chef opérations à l'emploi de la Ville de Prévost;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Prévost.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

2020-12-289

4.2 DISCUSSION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT DIVERS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-HIPPOLYTE

CONSIDÉRANT QU'il est requis de discuter de certains points en vue d'améliorer le réseau routier appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de coordonner les travaux à effectuer par les parties et d'en fixer les responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire, le conseiller attribué aux travaux publics, le directeur général ainsi que les directeur et contremaître du Service des travaux publics à effectuer une rencontre avec le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2020-12-290

5.2 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de permis pour les travaux suivants :

- a) **PIIA 2020-0049, 924, chemin du Lac-de-l'Achigan**, qui consiste à ajouter un étage à la résidence déjà existante située sur un terrain non riverain au lac de l'Achigan (résolution CCU 2020-11-075);
- b) **PIIA 2020-0051, 171, chemin du Lac-de-l'Achigan**, qui consiste à construire un agrandissement de 106 m² en cour latérale composé d'un garage double et de pièces habitables et ce, sur un seul étage, sur un terrain situé en arrière-lot ayant accès au lac de l'Achigan (résolution CCU 2020-11-077);
- c) **PIIA 2020-0052, 66, 325^e Avenue**, qui consiste à démolir la résidence existante et à reconstruire une nouvelle résidence de deux étages avec garage, sur un terrain situé aux abords du lac de l'Achigan (résolution CCU 2020-11-078);

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) 1007-10 sont démontrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ACCEPTER les projets énumérés ci-dessus et ce, conformément aux plans et documents soumis par



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

les requérants respectifs et aux conditions inscrites au permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

2020-12-291

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Optimiste pour le soutenir dans ses actions auprès de la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé Yves Dagenais par et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Club Optimiste au montant de 2 000 \$ pour leur activité Noël des jeunes;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-292

8.3 DÉFINITION DU MANDAT, RÔLE, RESPONSABILITÉS ET COMPOSITION DU COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS)

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-360 adoptée le 10 décembre 2019 concernant la création d'un comité Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le mandat établi pour le comité MADA alors créé, de nommer un responsable administratif de la démarche, de nommer de nouveaux membres au sein du comité, de confirmer la composition du comité en identifiant les personnes qui en font déjà partie et d'établir leur rôle et leurs principales responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE MODIFIER le libellé du mandat du comité MADA pour qu'il se lise désormais comme suit :

Mener à bien la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) entreprise par la Municipalité, notamment par les actions suivantes :

1. Établir le portrait statistique des aînés de la municipalité;
2. Recenser les services et les ressources disponibles pour ces derniers;
3. Déterminer les besoins des aînés, en particulier en procédant à des consultations auprès d'eux;
4. Élaborer une politique municipale des aînés et un plan d'action MADA.

DE NOMMER Monsieur Louis Croteau, directeur du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire, à titre de responsable administratif de la démarche MADA;

DE NOMMER Mesdames Carole Bilodeau, Ginette-Marie Beaulieu et Viviane Boucher, citoyennes, ainsi que Madame Virginie Munger, de la FADOQ Laurentides, à titre de membres du comité MADA;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE CONFIRMER la composition du comité MADA, notamment en identifiant les personnes qui en sont déjà membres :

- Chantal Lachaine, conseillère municipale, représentante élue responsable du dossier Aînés;
- Louis Croteau, directeur du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire, responsable administratif de la démarche MADA;
- Ginette-Marie Beaulieu, citoyenne;
- Carole Bilodeau, citoyenne;
- Viviane Boucher, citoyenne;
- Virginie Munger, FADOQ Laurentides;
- Denise Colletette, Club social Amico;
- Isabelle Lampron, Table de réflexion et d'actions des retraités et des aînés de la MRC de la Rivière du Nord (TRARA);
- Jacques Larose, Association de l'Âge d'or Saint Hippolyte;
- Sylvie Philippe, Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSL).

D'ÉTABLIR le rôle et les principales responsabilités des membres du comité comme suit :

1. Se préparer aux rencontres du comité et y participer;
2. Partager et mettre en commun leurs expériences et expertises;
3. Contribuer à la collecte et à la circulation de l'information;
4. Faire de la MADA un projet collectif qui sollicite les forces de tous les acteurs du milieu dont ceux impliqués auprès des aînés;
5. Participer aux consultations, à la validation des bilans, des rapports et des outils ainsi qu'à la planification des actions;
6. Valider les enjeux, identifier les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins des aînés;
7. Recommander le projet de politique et de plan d'action au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-293

8.4 DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL, DE RESTAURATION ET DE VENTE AU DÉTAIL POUR DIVERS ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT le tenue de diverses activités culturelles et de loisirs, prévues en 2021;

CONSIDÉRANT la tenue de festivités lors des événements suivants : vernissages des expositions, randonnée nocturne en raquettes, vins et musiques du monde, Fête nationale, Pic-Nic en musique, Journées de la culture, festival des sentiers et l'hommage aux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE boissons alcoolisées et nourriture pourraient être offertes à certains des événements précités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue d'obtenir un permis de vente de boissons alcoolisées et d'alimentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER madame Patricia Lopraino, directrice du Service de la culture et bibliothèque et monsieur Louis Croteau, directeur du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire, à signer et présenter les demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que de restauration et de vente au détail auprès du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-294

8.5 RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE PASSAGE DES MOTONEIGES – CLUB AVENTURES PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la circulation des motoneiges dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite supporter les activités du Club Aventures Plein air de Saint-



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Hippolyte pour la saison 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un protocole d'entente avec le Club Aventures Plein air Saint-Hippolyte permettant la circulation des motoneiges sur les portions de routes proposées et sur le territoire de la Municipalité tel que décrit au protocole d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-12-295

8.6 AUTORISATION DE PASSAGE – CLUB DES BALADEURS ÉQUESTRES

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Club des Baladeurs équestres d'obtenir une autorisation de passage sur les terrains et chemins appartenant à la Municipalité de Saint-Hippolyte afin de lui permettre de maintenir un lien entre Saint-Hippolyte et les municipalités voisines, soit Sainte-Sophie, Saint-Lin et Saint-Calixte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER la circulation de chevaux sur les terrains municipaux suivants :

- Matricule 7183-31-9176 : lot 4 868 407
- Matricule 7183-91-2324 : lots 4 868 375 et 4 868 406, chemin de la chapelle, bords de route et traverses chemin de la Carrière, chemin de la Chapelle, chemin Abercrombie ainsi que le chemin du Roi pour la saison 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée au cours de la séance.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 8 décembre 2020.

Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier